DISTRICT DE FOOTBALL
DE HAUTE SAONE

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : **DU BUREAU DE CDA du jeudi 29 février 2024, tenue au siège du District à Vesoul, à 18H00.**

Président de séance : M. Nourédine DEBBICHE.

Présents : MM. Jean François CHAPUZOT - Rémi LAURENT - Philippe PRUDHON – Malik ZELFA KALAA.

1. Courriers reçus

Sébastien Couraud : information desiderata désignations. Transmis section désignations.

Club AS Fougerolles : information saisie sanctions administratives FMI du 16/12/23 en D2 /arbitre : Omer Altun + copie réponse O Altun suite à demande observations par secrétariat du District.
Pris note, la CDA indiquant ne pouvoir revenir sur les décisions administratives prises par l'arbitre sur le terrain, et qu'il a par ailleurs confirmées.

Michael Kalaa : information arrêt de l'arbitrage (à la date de réception du courrier).
Le Bureau de CDA prend note de la décision de l'intéressé, à effet immédiat, et le remercie pour les saisons passées à l'arbitrage départemental, en lui souhaitant pleine réussite dans ses futures entreprises.

Club AS Traves : demande de prise en compte dans le cadre du nombre de matchs arbitrés / statut de l'arbitrage, de la direction de la rencontre de DEP 4 Rioz/Etuz/Cussey 5 – Traves 3 en date du 19/11/23.
Le Bureau de CDA indique ne pouvoir comptabiliser ce match dans ceux arbitrés par l'intéressé au titre de la saison en cours, en lien avec le statut de l'arbitrage en vigueur, dans la mesure où il ne s'agissait pas d'une désignation officielle émanant de la CDA, mais d'un match sur lequel Monsieur MARTIN a officié sans obligation en qualité de bénévole.

LBFC/CRA : information lancement de recrutement sections sportives Arbitrage Besançon et Auxerre.
Pris note, l'information a été diffusée sur le site du District.

2. Dossier transmis

Le Bureau de CDA prend connaissance de réactions, commentaires et jugements portés par M. Stéphane ANGOT, arbitre du groupe D3, notamment sur le groupe – non officiel - WhatsApp des arbitres du District, faisant suite à l'annulation de l'une de ses désignations, suite à un match de Ligue R3 remis par le club recevant.

En lien avec le nécessaire respect des règles de déontologie afférentes à la fonction d'arbitre du District,
le Bureau décide sa convocation pour un échange sur le sujet, lors de sa prochaine réunion.
Notification par courriel + copie club d'appartenance.

3. Affectation – ou confirmation d'affectation - des arbitres dans le groupe des arbitres assistants du District :

Après échanges sur ce sujet, reprenant les demandes formulées et appréciations techniques sur la fonction, le Bureau de CDA décide l'affectation – ou la confirmation d'affectation - dans le groupe des arbitres assistants du District de MM :

- Franck AGNELOT
- Carlos DE CARVALHO FERREIRA
- Didier DESTENAY
- Léo MUGNIER
- Jacques YILDIZ
- Sébastien ZANELLA

4. Absences des arbitres

3.1 Absences arbitres :

Journée du 27 et 28 janvier 2024 :

Dylan JUY (Genevrey) **Comptabilisation 1ère absence (amende : 25€)**

Journée du 03 et 04 février 2024 :

Néant

Journée du 10 et 11 février 2024 :

Néant

Journée du 17 et 18 février 2024 :

Néant

Journée du 24 et 25 février 2024 :

Néant

3.2 Arbitres excusés après la parution des désignations :

Journée du 27 et 28 janvier 2024 :

Carlos DE CARVAHLO (Villersexel/Esprels) **Excusé validée/non comptabilisée**

Journée du 03 et 04 février 2024 :

Néant

Journée du 10 et 11 février 2024 :

Jacques YILDIZ (Rc Saônois) **Excusé validée/non comptabilisée**
Omer Abdel ZARAT (Héricourt SG) **Excusé validée/non comptabilisée**

Journée du 17 et 18 février 2024 :

Frédéric ADAM (Rougemont Concorde) **Application du barème CDA en vigueur**

Journée du 24 et 25 février 2024 :

Estelle VAUBOURG (Fougerolles) **Excusé validée/non comptabilisée**

5. Dossiers transmis

4.1) Par le secrétariat du District :

-Rencontre : Vesoul Rc – Frotey Vesoul du 10/12/23 en Départemental 2.
Arbitre : Rachid KHADDA

Problème saisie erronée de sanction administrative (avertissement à un joueur) sur FMI

>>> Application du barème CDA en vigueur.

6. Etudes des absences des arbitres au stage annuel du 21 janvier 2024 :

Remerciements renouvelés à Monsieur le Maire de Port sur Saône, à Alain CERDAN, son adjoint, ainsi qu'au président et aux membres du club local du RC Saônois pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle de la mairie et du club house local et l'excellent accueil réservé, lesquels permettent toujours un stage dans de très bonnes conditions.

Le format de la journée, les divers ateliers techniques proposés sur le terrain et en salle, ainsi que les intervenants, semblent avoir été appréciés par les arbitres présents et ont permis des échanges fructueux.

Le Bureau de CDA remercie la section technique pour la préparation et l'animation de ce rassemblement, les intervenants ainsi que les autres membres de la commission présents partiellement ou sur toute la journée.

Point de participation par groupe :

Groupe D1 :

Arbitres présents :

MM. ADAM – ALTINOK – AMIRI – CARTIAUX – CHOINE – CLODORE – DECAILLOZ L – JAMMI – PRINCE - RAIDRON - ZARAT

Candidats Ligue présents :
MM. GIMENEZ - PRINCET

Arbitres non présents ou excusés :
MM. ALTUN – KALAA.

Groupe D2 :

Arbitres présents :
MM. ANGOT - COURAUD – DALANSY – DROMARD - FLORIOT – HELLER – KHADDA – LOTSCHER – MANCASSOLA – PRIOU – SIMONIN – STERBE - VAUBOURG – YILDIZ.

Arbitres non présents ou excusés :
MM. AMS – KADRI – TRONCIN.

Groupe Arbitres Assistants :

Arbitres présents :
MM. DESTENAY – ZANELLA.

Groupe D3 :

Arbitres présents :
MM. AGNELOT - DE CARVAHLO – DROART – JUY – LENTZ – MARTIN – PAGET – POTHIN – SARADIN – WIDMER.

Arbitres non présents ou excusés :
MM. BEN BANI – DROMARD - DUMARCHE – HEZARD – MARTINS – MAUREL – OUSSEMGANE – PELCY – ROUX – VARENNES.

La commission, après reprise de l'ensemble des situations des arbitres concernés, notamment les courriels et justificatifs reçus avant le stage, mais aussi après le stage répondant à l'interrogation de la commission, décide :

- **La facturation suite à l'absence non excusée au stage (30€) + facturation du coût du déjeuner qui était commandé + au club d'appartenance des arbitres ci-après suite à leur absence non justifiée (15€) : conformément au statut financier saison 2023/2024 validé le 21/08/2023 (formation et repas le cas échéant : 30€ + 15€),**

Groupe D1 :

Néant

Groupe D2 :

MM. AMS – TRONCIN.

Groupe D3 :

MM. BEN BANI – DUMARCHE – HEZARD – MARTINS – MAUREL – OUSSEMGANE – ROUX

- **L'application du barème CDA en vigueur pour absence partielle ou totale et en l'absence de justificatif, aux arbitres ci-après :**

- **Groupe D1 :**

  Néant

- **Groupe D2 :**

  MM. Néant.

- **Groupe D3 :**

  MM. HEZARD – MAUREL – ROUX.

  Le Bureau de CDA décide l'organisation de deux sessions de rattrapage pour permettre aux arbitres pour lesquels le Bureau a reconnu et validé valable l'excuse présentée, de subir le questionnaire – contrôle de connaissances obligatoire, entrant dans le classement annuel des arbitres.

  Les deux dates fixées et proposées aux arbitres concernés, sont le :

  VENDREDI 15 MARS 2024, à 18h30, au siège du district
  ou le
  SAMEDI 16 MARS 2024, à 10h00, au siège du district.

7. Stage des Jeunes Arbitres du samedi 17 février 2024

Point qualitatif et quantitatif du stage des jeunes arbitres, réalisé par Rémi Laurent, qui se félicite de la très bonne participation à ce rassemblement.
Le programme proposé semble avoir satisfait les jeunes arbitres ; néanmoins les résultats du contrôle de connaissance théorique, moyens pour beaucoup et faibles pour certains, laissent entrevoir du travail de remise à niveau pour certains, ou de perfectionnement pour d'autres.

Remerciements aux collègues de la CDA mais aussi arbitres en activité qui ont assisté Rémi dans la préparation et l'animation de ce rassemblement.

Jeunes arbitres présents :
MM. BARDEY – BLOUET – BOURGEOIS HUGUET – GAUTHIER – GIRARDOT – GROSJEAN – MENETRIER MONTEIL – MERCIER – MUGNIER – NORMAND E - NORMAND M – OBERON DOLE – PLUCHART – ROCHETEAU – SCHWAAR – THIBAUT – VUILLET.

Arbitres non présents ou excusés :
MM. DA RUFINA - VENTZRIETTE.

La commission, après reprise de l'ensemble des situations des arbitres concernés, notamment les courriels et justificatifs reçus avant le stage, mais aussi après le stage répondant à l'interrogation de la commission, décide

- **L'application du barème CDA en vigueur pour absence partielle ou totale et en l'absence de justificatif, à l'arbitre ci-après :**

M. DA RUFINA

Une notification sera faite par voie électronique aux clubs et aux arbitres

8. Point des formations initiales en arbitrage (FIA), et état des candidatures en cours/à venir :

7.1) Candidat à convoquer à tutorat arbitre suite à échec à 1er examen pratique :

Raphaël MERCIER (Fc 2 Vels)

7.2) Session II - Vesoul District les 17-18 et 24-25 novembre 2023 :

21 candidats (dont 6 originaires d'un autre District) ont participé à cette formation :

Ali AOUSSAR (Vesoul Agglomération Olympique)
Joffrey ASTE (Autrey les Gray)
Mohamed Amir BILAL (Vesoul AFM)
Ilias BENTIRI (Frotey Vesoul)
Maxime CARLE (Noidans Ferroux)
Gilles CHEREAU (Villars St Maur)
Cédrick GENEY (Servance/Ternuay)
Mickaël GRANDPERRIN (Vesoul Fc)
Bryan HATON (Fc Lac)
Come JERONIMO (Vesoul Fc)
Abdul Haqq KHALLI (Fc 4 Rivières)
Erva KAYDU (indépendant)
Calvin LEVEAU (Fc 2 Vels)
Ahmed LOUGUIT Ahmed (As Fc Belfort)
Thomas MAZZOLINI (Magny-Vernois)
Louis MARTIN (Indépendant)
Razman MUNAWAR (Colombe)
Kilian NOWACK (Clerval)
Kévin PEREIRA (Vesoul Rc)
Justin SPATIG (Indépendant)
Ishak TAOUI (Vesoul Agglomération Olympique)

7.3) La commission prend note des absences des candidats ci-dessous à la formation FMI (14 et 24 février 2024) :

Joffrey ASTE (Autrey les Gray)
Bryan HATON (Fc Lac)
Kévin PEREIRA (Vesoul Rc)
Ishak TAOUI (Vesoul Agglomération Olympique)

Et décide de l'organisation d'une unique et ultime session de rattrapage à la formation FMI à l'attention de ces arbitres, fixée au

VENDREDI 8 MARS 2024, à 18H00, au siège du District.

Etant précisé que ces candidats ne pourront pas être désignés pour subir leur examen pratique d'arbitrage, en cas de nouvelle excuse ou absence à cette formation.

7.4) Les candidats ci-dessous sont admis/partie théorique, et seront convoqués à l'examen pratique d'arbitrage à la phase printemps 2024 (dossier transmis au District de résidence des candidats hors département, pour passage de l'examen dans leur District) suite à la formation FMI des 14 et 24 février 2024 au siège du District à Vesoul.

Ali AOUSSAR (Vesoul Agglomération Olympique)
Ilias BENTIRI (Frotey Vesoul)
Mohamed Amir BILAL (Vesoul AFM)
Maxime CARLE (Noidans Ferroux)
Gilles CHEREAU (Villars St Maur)
Cédrick GENEY (Servance/Ternuay)
Mickaël GRANDPERRIN (Vesoul Fc)
Come JERONIMO (Vesoul Fc)
Abdul Haqq KHALLI (Fc 4 Rivières)
Erva KAYDU (indépendant)
Calvin LEVEAU (Fc 2 Vels)
Ahmed LOUGUIT Ahmed (As Fc Belfort)
Thomas MAZZOLINI (Magny-Vernois)
Louis MARTIN (Vallée Breuchin)
Razman MUNAWAR (Colombe)
Kilian NOWACK (Clerval)
Justin SPATIG (Indépendant)

7.5) Session III - Vesoul des 2,3 et 9,10 février 2024 au siège du District à Vesoul :

11 candidats (dont 4 originaires d'un autre District) ont participé à cette formation

Adrien ANDRE (Rc Saônois)
Aldric AVIAT (Val Pesmes)
Zoher BENCHAGRA (Pays Luxeuil)
Diya Eddine BROUARD (Arc Gray)
Grady DJABIRE LISIYE (Besançon Football)
Damien GENET (Pays Luxeuil)
Naim GOUDJIL (Besançon Football)
Virginie NEUSER (Perrouse)
Mathéo POTHIN (Arc Gray)
Naim REZKI (Besançon Football)
Lucas SCHMIDT (Besançon Football)

7.6) Les candidats ci-dessous sont admis/partie théorique, et seront convoqués à l'examen pratique d'arbitrage à la phase printemps 2024 (dossier transmis au District de résidence des candidats hors département, pour passage de l'examen dans leur District) suite à la formation FMI des 14 et 24 février 2024 au siège du District à Vesoul.

Adrien ANDRE (Rc Saônois)

Aldric AVIAT (Val Pesmes)
Damien GENET (Pays Luxeuil)
Naim GOUDJIL (Besançon Football)
Virginie NEUSER (Perrouse)
Mathéo POTHIN (Arc Gray)
Lucas SCHMIDT (Besançon Football)

7.7) Les candidats ci-après

Zoher BENCHAGRA (Pays Luxeuil)
Diya Eddine BROUARD (Arc Gray)
Grady DJABIRE LISIYE (Besançon Football)
Naim REZKI (Besançon Football)

n'ont pas été admis à l'examen théorique et sont convoqués à l'examen théorique de rattrapage, fixé au

SAMEDI 16 MARS 2024, à 10h00, au siège du District.

*****

7.8) Situation de MM. Mohamed BJIJ (Vesoul Fc) et Bruno BILLERY (Rioz/Etuz/Cussey)

Suite à la possibilité désormais offerte par réglementation fédérale, à d'anciens arbitres de revenir à l'activité arbitrale par des voies et procédures simplifiées, en fonction de la durée de l'arrêt de l'arbitrage, notre instance a réceptionné les dossiers de MM. Mohamed BJIJ (Vesoul Fc) et Bruno BILLERY (Rioz/Etuz/Cussey), lesquels remplissent les conditions de dispense de l'examen théorique d'arbitrage, et seront convoqués pour subir leur examen pratique.

9. **Réflexions sur les désignations de phases finales des coupes 23/24** :

Le Bureau de CDA ébauche une première réflexion relative aux désignations des officiels sur les phases finales des trois coupes seniors de la saison, et complétera celle-ci au gré de l'avancée des coupes.
Il est demandé la même réflexion à Rémi Laurent, responsable du groupe des Jeunes Arbitres, pour toutes les phases finales des jeunes.

La section désignations de la CDA agira sur la base de l'article 29 du règlement intérieur de la CDA, et rappelle que les désignations se feront en lien direct avec les observations effectuées tout au long de la saison, et tiendront donc compte des performances des arbitres, mais aussi des éventuelles sanctions ayant pu être infligées en cours de saison.

Rappel dès à présent aux officiels de veiller aux indisponibilités, puisque, chaque saison, la section désignations doit effectuer de très nombreux remplacements, parfois de dernière minute.

10. **Actions de la CDA sur la 2ème partie de la saison** :

Une action à l'attention des arbitres assistants officiels et bénévoles des clubs aura lieu sur la phase printemps, certainement sur deux sites du département, et sera assurée dans la gestion et l'animation par l'ETRA, à laquelle s'associera la section technique de la CDA.

D'autres actions de formation à l'attention des arbitres bénévoles des clubs (et un peu à l'image de ce qui se pratique avec les arbitres « labellisés D4 ») devront être réfléchies ; l'idée force étant d'apporter un accompagnement et un soutien technique aux arbitres des clubs qui prennent le sifflet ou le drapeau chaque semaine, à la condition toutefois de pouvoir leur offrir un recyclage et une réactualisation des connaissances techniques de manière régulière.

11. **Point sur l'expérimentation « carton vert »** :

Un point d'étape sur l'expérimentation « carton vert » est fait, après plusieurs échanges et visios tenus avec les services de la Ligue Fédérale Amateur (LFA). Dossier suivi au niveau de la CDA par MM. Malivernay, Laurent et Prudhon.

Notre District s'est vu proposer d'être parmi les 5 districts métropolitains expérimentateurs de cette opération (Dordogne – Eure – Haute-Saône – Marne - Pyrénées Orientales), visant à distinguer des actions de fair-play et de comportement remarquables qui peuvent se produire sur les terrains.
L'arbitre officiel ainsi qu'un dirigeant de chaque club disposeront de la possibilité de désigner un (ou plusieurs) joueur(s) du match, lesquels ont, selon eux, fait preuve d'un tel comportement.

Avant de penser à une généralisation du dispositif, la LFA étudiera très concrètement le retour apporté par les 5 districts préfigurant l'action sur la phase printemps des compétitions de la saison 23/24.

S'agissant de notre district, le choix s'est porté d'expérimenter sur les 6 rencontres de D1 de la phase printemps, après que clubs et arbitres aient été sensibilisés et formés au dispositif.

Le Bureau de CDA remercie dès à présent les clubs, les dirigeants et les arbitres de « jouer le jeu » de cette expérimentation, en souhaitant que plusieurs gestes et/ou comportements significatifs apparaissent sur les terrains, leurs auteurs se verront gratifier d'une récompense pour cette mise en valeur par la LFA en fin de saison.

12. **Questions diverses** :

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 21H00.

Le président de la CDA,
Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire de la CDA,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.